

Correction – Développement construit

Les autres victimes du nazisme

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant que l'idéologie nazie conduit à persécuter et à tuer d'autres victimes que les Juifs.

1. Comprendre le sujet

« Montrant que » : tu dois relier chaque groupe de victimes à l'**idéologie nazie** qui explique sa persécution. Les Juifs ne sont pas le sujet ici : cite-les une fois comme victimes principales, puis consacre ta copie aux autres. Deux familles de victimes structurent bien le plan : celles du **racisme** (Tsiganes, personnes handicapées, Slaves) et celles de la **répression** (opposants politiques, homosexuels, Témoins de Jéhovah, résistants). Les bornes vont de 1933, avec les premiers camps de concentration, à 1945. Pour chaque groupe, donne un fait précis : une date, un lieu ou un chiffre. Hors-sujet à éviter : décrire le fonctionnement général du régime nazi.

2. Les repères à mobiliser

- 1925 : Hitler publie *Mein Kampf*
- Mars 1933 : ouverture du camp de concentration de Dachau
- 1939-1941 : opération T4, assassinat de plus de 70 000 personnes handicapées
- 1941-1945 : environ trois millions de prisonniers de guerre soviétiques morts en captivité
- Décembre 1942 : ordre de déporter les Tsiganes du Reich à Auschwitz
- Août 1944 : liquidation du « camp des familles » tsigane de Birkenau

3. Le plan

1. Les victimes du racisme nazi

- Les Tsiganes, persécutés puis exterminés (au moins 200 000 morts)
- Les personnes handicapées : l'opération T4 (1939-1941)
- Les Slaves, « sous-hommes » : élites polonaises massacrées, prisonniers soviétiques

2. Les victimes de la répression

- Les opposants politiques, premiers internés à Dachau (1933)
- Les homosexuels (triangle rose) et les Témoins de Jéhovah
- Les résistants de l'Europe occupée déportés

4. Le développement construit rédigé

De 1933 à 1945, le régime nazi persécute et assassine des millions de personnes. Les Juifs en sont les principales victimes, mais pas les seules. L'**idéologie nazie**, exposée par Hitler dans *Mein Kampf*, rejette tous ceux qui ne correspondent pas à sa vision d'une « race aryenne » pure et d'une communauté nationale obéissante. Nous verrons les victimes de ce racisme, puis celles de la répression politique et sociale.

D'abord, le racisme nazi vise des groupes jugés « inférieurs ». Les Tsiganes sont fichés, persécutés puis déportés : au moins 200 000 sont exterminés, notamment à Auschwitz-Birkenau. Les personnes handicapées sont tuées au nom de l'« hygiène raciale » : entre 1939 et 1941, l'**opération T4** assassine plus de 70 000 malades, souvent par le gaz, une méthode reprise ensuite dans les centres de mise à mort. Enfin, les Slaves, vus comme des « sous-hommes », sont traités en esclaves : les élites polonaises sont massacrées et environ trois millions de prisonniers de guerre soviétiques meurent en captivité.

Ensuite, les nazis éliminent tous ceux qui s'opposent à eux ou dérangent leur ordre. Les opposants politiques, surtout communistes et socialistes, sont les premiers enfermés dans les **camps de concentration**, comme Dachau, ouvert dès mars 1933. Les homosexuels, marqués d'un triangle rose, et les Témoins de Jéhovah, qui refusent de servir dans l'armée, sont eux aussi déportés. Pendant la guerre, des dizaines de milliers de résistants et d'otages de toute l'Europe occupée meurent dans des camps comme Buchenwald ou Mauthausen.

En conclusion, la violence nazie découle d'une idéologie raciste et totalitaire qui veut éliminer tous ceux qu'elle exclut de la communauté. Si le génocide des Juifs est au cœur de ce projet, d'autres groupes en sont victimes. Leur mémoire est aujourd'hui mieux reconnue, comme celle du **génocide des Tsiganes**.

Le piège de ce sujet. Mettre toutes les victimes sur le même plan. Les Juifs et les Tsiganes sont visés pour ce qu'ils sont, jusqu'au génocide ; les opposants politiques sont persécutés pour ce qu'ils font ou pensent. Montre cette différence.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).